
Résumé de l'adresse des citoyens du 4 avril, déportés de la Martinique, actuellement à Brest (Finistère) qui félicitent la Convention, lors de la séance de la 1ère sans-culottide an II (17 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse des citoyens du 4 avril, déportés de la Martinique, actuellement à Brest (Finistère) qui félicitent la Convention, lors de la séance de la 1ère sans-culottide an II (17 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 234-235;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16166_t1_0234_0000_17

Fichier pdf généré le 05/11/2020

18

Les administrateurs du département du Rhône témoignent leur attachement à la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (28).

Les administrations renouvelées du département du Rhône disent à la Convention : C'est dans votre sein, c'est à la France toute entière que nous faisons la déclaration la plus solennelle que la seule Convention nationale sera sans cesse notre point de réunion ; ses décrets immortels, nos seules lois ; notre prompt obéissance à les exécuter, notre seule marche.

Notre commune malheureuse dans toutes les périodes de la révolution, étoit donc encore destinée à devenir un des théâtres sanglans sur lesquels devoient se fonder les triomphes des nouveaux despotes tombés sous le glaive de la justice nationale ; et sans doute que leurs abominables complots n'auroient pu s'exécuter, s'ils n'eussent compté sur des agens et sur beaucoup de dupes. Eh bien ! nous vous en faisons le serment, citoyens-représentans, reposez-vous sur notre courage et notre vigilance : tous les masques seront arrachés, toutes les réputations usurpées seront réduites à leur véritable valeur ; tous les crimes liberticides seront découverts et punis. L'amour du gouvernement, et l'assurance que nous donnent le calme des vertus civiques et la majesté de la justice, vont succéder à la stupide terreur qui accabloit nos concitoyens. Ces administrateurs terminent ainsi leur adresse : Citoyens, faites cesser les longs malheurs de notre commune, rangez-la sous le niveau des lois de la République... ; alors seulement nous habiterons une commune bien affranchie, nous pourrons respirer l'air de la liberté.

Notre premier pas, notre premier vœu dans la carrière que nous commençons à courir, ont été de vous adresser l'expression vive et franche de nos principes et de notre gratitude (29).

19

La société populaire de Bonnieux, district d'Apt, département de Vaucluse, applaudit aux mesures vigoureuses que la Convention a prises les 9 et 10 thermidor.

Insertion au bulletin, et renvoyé au comité de Sûreté générale (30).

La société populaire de la commune de Bonnieux, département de Vaucluse, félicite la Convention d'avoir déchiré le voile épais dont se couvroit le Cromwell Robespierre, et de l'avoir fait tomber, avec ses infâmes complices, sous le glaive de la justice nationale.

(28) P.-V., XLV, 304.

(29) Bull., 1^{er} jour s.-c. ; M. U., XLIII, 521 ; C. Eg., n° 761 ; Ann. Patr., n° 626.

(30) P.-V., XLV, 304.

Cette société invite la Convention à continuer ses glorieux travaux, et à purger le sol de la République de ses ennemis : frappez, dit-elle ; mais que l'innocent ne soit jamais confondu avec le coupable ; n'épargnez aucun de ces derniers, et méfiez-vous de ces intrigans qui changeant de forme et de langage selon les circonstances, savent toujours par leurs clameurs éviter la punition due à leur crime (31).

20

La société populaire de Bourg, département de l'Ain, donne les mêmes témoignages, et applaudit aux travaux du représentant du peuple Boisset dans le département.

Mention honorable, et insertion au bulletin (32).

Les citoyens composant la société populaire de Bourg, département de l'Ain, félicitent la Convention nationale de la chute du traître Robespierre et de ses infâmes complices ; ils témoignent leur reconnaissance sur la justice que le représentant du peuple Boisset vient de rendre à des patriotes leurs concitoyens. Législateurs, terminent-ils, simple dans ses mœurs, vertueux par principes, paisible par caractère, confiant par inclination, le peuple de l'Ain ne se démentira jamais ; il n'oubliera pas un instant qu'il doit sa liberté, son bonheur et son existence aux travaux, à la justice de la Convention nationale (33).

21

Celle de Morlaix, département du Finistère, annonce qu'elle arme un cavalier, que son amour pour l'égalité choisit un homme de couleur, et qu'elle donne 3 600 L. Elle donne tous ses soins à l'instruction publique. Elle a ouvert une école théâtrale, et elle offre une somme de 1 000 L qu'elle envoie pour les besoins de nos défenseurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (34).

22

Les citoyens du 4 avril, déportés de la Martinique, actuellement à Brest [département du Finistère], félicitent la Conven-

(31) C. Eg., n° 763. Bull., 2^e jour s.-c. (suppl.) ; Ann. Patr., n° 628.

(32) P.-V., XLV, 304.

(33) Bull., 2^e jour s.-c. (suppl.) ; C. Eg., n° 763 ; Ann. Patr., n° 628.

(34) P.-V., XLV, 304. Bull., 3^e jour s.-c., (suppl.).

tion nationale sur ses travaux et l'assurent de leur dévouement.

Mention honorable, insertion au bulletin (35).

23

L'agent national du district d'Angely [ci-devant Saint-Jean-d'Angely, département de la Charente-Inférieure] **donne avis que des biens d'émigrés, estimés 16 700 L ont été vendus 74 550 L.**

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Domaines (36).

24

Le tribunal criminel du département de l'Ain félicite la Convention sur la chute des tyrans Robespierre et complices.

Mention honorable, et insertion au bulletin .

[*Les membres composant le tribunal criminel de l'Ain à la Convention nationale, s.d.*] (38)

Vive la République une et indivisible.

Représentans,

Les républicains chérissent la justice et la vertu ; ces bases de tous gouvernement politique avaient été ébranlées par les factions ; le crime reproduit sous différentes formes avait pris la place de l'équité et l'impunité appelait à grands cris le despotisme ; mais la chute du tirand Robespierre a déchiré le voile qui cachait les droits sacrés de l'humanité.

Vous venez, Représentans par des décrêts salutaires de nous rendre une nouvelle vie, de rappeler cette liberté séduisante ; consolidés votre ouvrage par cette attitude imposante qui réduit à l'impuissance le reste des factieux. En vous imitant, nous ne parlerons de ce fléau de la société que pour l'écraser dans son essence et si nos efforts par l'exemple des vertus sont impuissants nos armes seront la loi ; oui cette loi dictée par la sagesse, confiée à des mains pures punira seule les coupables et assurera le triomphe de l'innocence.

Telle est la morale du représentant Boisset dans notre département, telle fût celle du représentant Gouly persécuté par l'intrigue. Ces principes sont dignes de vous et de nous. Vous venez de les graver dans nos cœurs ; jouissez, Législateurs du bonheur du peuple et soyez assurés que le département de l'Ain n'oubliera

(35) P.-V., XLV, 305.

(36) P.-V., XLV, 305.

(37) P.-V., XLV, 305.

(38) C 319, pl. 1307, p. 32.

jamais le bienfait qui en le délivrant de l'oppression, sût le conduire à la félicité.

REVEL, NICOUD, MEUNIERE, CARABASSE, BATAILLARD, NUITRES, DEBOSC, *greffier*.

25

Les écoliers de Joncy, département de la Saône-et-Loire, donnent les mêmes témoignages.

Insertion au bulletin (39).

26

Des biens d'émigrés, estimés 3 168 L, dans le district de Dol [département d'Ille-et-Vilaine], ont été vendus 12 890 L, suivant une lettre de l'agent national.

Insertion au bulletin (40).

27

La société populaire de Paul-du-Var [ci-devant Saint-Paul-de-Vence], **département du Var, félicite la Convention sur la conduite ferme qu'elle a tenue pour abatre les tyrans modernes.**

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (41).

Les citoyens composant l'administration du district et la société populaire de Paul-de-Var, département du Var, félicitent la Convention nationale d'avoir encore une fois sauvé la patrie et la liberté, en démasquant et livrant au supplice le nouveau conspirateur Robespierre et ses infames complices qui vouloient attenter à la représentation nationale et la souveraineté du peuple. Ils invitent la Convention à rester à son poste ; jurent entre ses mains de lui être constamment attachés, et ajoutent : Législateurs, placés sur l'extrême frontière, tous les jours en face des brigands d'Angleterre qui menacent nos côtes, nous ne souffrirons pas que ces êtres couverts d'infamie, souillent notre territoire : nos bras sont toujours levés pour les anéantir ; mais, représentans, les armes et les munitions nous manquent ; ordonnez qu'il nous en soit fourni. Nous en avons fait bon usage, comme vous le savez, à l'affaire de Gillette, contre les esclaves du tyran de Sardaigne, et nous les emploierons encore mieux contre ceux de l'imbécille Georges, s'ils ont l'audace de s'approcher de nous (42).

(39) P.-V., XLV, 305.

(40) P.-V., XLV, 305.

(41) P.-V., XLV, 305.

(42) *Bull.*, 3^e jour s.-c. (suppl.).